

LE PETIT LIVRE DE LA FORMATION EN SUISSE · CHAPITRE 5.2 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

École de culture générale et maturité spécialisée

LEHE 24 et 25 · règlement ECG de la CDIP L'école de culture générale (ECG) prépare en trois ans à des métiers de la santé, du social, de l'éducation ou des arts. Avec la maturité spécialisée, qui se prépare ensuite, elle ouvre certaines filières de HES et de HEP. C'est une voie générale, mais tournée vers un domaine professionnel.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- La formation à l'ECG fait suite à l'école obligatoire et dure **trois ans** jusqu'au certificat ECG (règlement de la CDIP, art. 11).
- Six domaines : **santé**, **travail social**, **pédagogie**, **communication et information**, **arts et design**, **musique et théâtre** (art. 3).
- Le **certificat ECG** ouvre certaines écoles supérieures ; la **maturité spécialisée** ouvre certaines filières de HES ; celle en **pédagogie**, certaines filières de HEP (art. 5).
- La maturité spécialisée s'acquiert en règle générale juste après le certificat ECG ; une interruption de trois ans au plus pour justes motifs est admise (art. 11 al. 2).
- Pour la formation des enseignants du préscolaire et du primaire, la loi cite expressément la **maturité spécialisée en pédagogie** (LEHE 24 al. 2).

3 ans
jusqu'au certificat ECG

6
domaines professionnels

2 semaines
de stage au moins pour le certificat

3 ans
d'interruption au plus avant la maturité spécialisée

2 La base légale, article par article

- L'ECG donne une formation générale approfondie, des branches en relation avec un ou deux domaines professionnels et développe les compétences personnelles et sociales, en vue du certificat ECG ou d'une maturité spécialisée (règlement de la CDIP du 25 octobre 2018 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale, art. 6).
- Les domaines professionnels sont : santé ou santé et sciences expérimentales, travail social, pédagogie, communication et information, arts et design, musique et théâtre ; on peut en combiner deux au plus (art. 3).
- Le certificat ECG donne accès à certaines écoles supérieures ; la maturité spécialisée, à certaines filières de HES ; la maturité spécialisée en pédagogie, à certaines filières de HEP (art. 5).
- Le certificat ECG exige notamment un stage extrascolaire d'au moins deux semaines ; la maturité spécialisée exige en plus des stages attestés dans le domaine, sauf l'orientation pédagogie qui a ses propres exigences (art. 10).
- La formation dure en règle générale trois ans jusqu'au certificat ECG ; la maturité spécialisée suit en règle générale directement (art. 11).
- L'admission en HES requiert notamment une maturité spécialisée dans une spécialisation apparentée au domaine d'études (LEHE 25 al. 1 let. c).
- L'admission en HEP pour l'enseignement préscolaire et primaire requiert une maturité gymnasiale ou une maturité spécialisée en pédagogie, ou, à certaines conditions, une maturité professionnelle (LEHE 24 al. 2).

3 Les règles, cas par cas

Situation	Règle	Article
Élève de 15 ans attiré par les soins	ECG domaine santé, puis maturité spécialisée santé	Règlement ECG art. 3 et 11
Titulaire du certificat ECG seul	Accès à certaines écoles supérieures	Règlement ECG art. 5 let. a
Maturité spécialisée santé, objectif HES en soins	Accès à la filière apparentée	LEHE 25 al. 1 let. c
Maturité spécialisée pédagogie, objectif enseignement primaire	Accès à la HEP	LEHE 24 al. 2
Maturité spécialisée, objectif université	Examen complémentaire passerelle	Voir le chapitre 7.3
Pause de deux ans après le certificat ECG (maladie)	Maturité spécialisée encore possible (trois ans au plus, justes motifs)	Règlement ECG art. 11 al. 2
Changement de domaine en cours de route	Possible ; les exigences du nouveau domaine doivent être acquises	Règlement ECG art. 4
Employeur qui accueille un stagiaire de maturité spécialisée	Stage attesté dans le domaine ; contrat écrit conseillé	Règlement ECG art. 10

4 La méthode, dans l'ordre

1. Choisir un domaine professionnel.
2. Obtenir le certificat ECG.
3. Trouver le stage ou le travail de maturité.
4. Obtenir la maturité spécialisée.
5. S'inscrire en HES ou en HEP du domaine.

> **« ECG en trois ans, maturité spécialisée ensuite : la voie générale qui mène à un métier. »**

6 Les pièges

Confondre le certificat ECG et la maturité spécialisée. Le certificat ECG seul n'ouvre pas les HES : il faut la maturité spécialisée, avec ses stages ou son travail de maturité.

Côté RH et paie : Accueillir un stagiaire de maturité spécialisée

- Les stages attestés de la maturité spécialisée (santé, social) se déroulent souvent dans des institutions : convention de stage, encadrement, attestation finale détaillée.
- Le stagiaire salarié est assujetti à l'AVS comme tout salarié ; un stage non rémunéré reste soumis aux règles de protection des jeunes s'il a moins de 18 ans (apprentis et jeunes).

7 Le cas type du chapitre

Le stage de Nora. Nora a obtenu son certificat ECG domaine travail social. Pour sa maturité spécialisée, elle cherche un stage attesté dans une institution sociale. L'association Les Tilleuls lui propose un stage de plusieurs mois, payé 900 francs par mois.

a. Que lui ouvre le certificat ECG seul ?

b. Que lui ouvrira la maturité spécialisée travail social ?

c. Le stage est-il soumis à l'AVS ?

Corrigé en fin de fiche.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? L'ECG dure en règle générale trois ans.

2. Vrai ou faux ? Le certificat ECG donne accès aux HES.

3. Vrai ou faux ? La maturité spécialisée en pédagogie peut ouvrir la formation d'enseignant primaire.

4. Vrai ou faux ? On peut combiner deux domaines professionnels au plus.

5. Vrai ou faux ? Une interruption de cinq ans entre le certificat ECG et la maturité spécialisée est la règle.

6. Vrai ou faux ? Le certificat ECG exige un stage extrascolaire d'au moins deux semaines.

7. Cas express : Maturité spécialisée santé : quelle haute école ?

8. Cas d'examen, « L'interruption après le certificat ECG » : Sami obtient son certificat ECG en 2026, travaille ensuite quatre ans comme aide-soignant par choix, puis veut la maturité spécialisée santé. Est-ce automatiquement possible ?

9. Résolvez le cas type de la section 7, « Le stage de Nora », questions a à c.

10. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : Règlement ECG de la CDIP, art. 11.

2. Faux : Il ouvre certaines écoles supérieures ; les HES demandent la maturité spécialisée.

3. Vrai : LEHE 24 al. 2.

4. Vrai : Règlement ECG art. 3 al. 2.

5. Faux : Trois ans au plus, pour justes motifs (art. 11 al. 2).

6. Vrai : Règlement ECG art. 10.

7. HES du domaine. Filière apparentée (LEHE 25 al. 1 let. c).

8.

Non, pas selon la règle générale : l'interruption dépasse trois ans et il ne s'agit pas d'un juste motif au sens du règlement. Il doit se renseigner auprès de son école cantonale ; d'autres voies restent ouvertes (apprentissage raccourci, admission directe au CFC après cinq ans d'expérience, chapitre 7.1).

9.

1. L'accès à certaines écoles supérieures (règlement ECG, art. 5 let. a), par exemple dans le social, selon les conditions de chaque école.

2. L'accès aux filières HES apparentées au travail social (LEHE 25 al. 1 let. c ; règlement ECG art. 5 let. b).

3. Oui : un salaire de stage est un revenu d'une activité lucrative ; l'association retient les cotisations AVS, AI, APG et AC comme pour tout salarié, Nora ayant plus de 17 ans (voir le chapitre 3.5).

10. 1) Choisir un domaine professionnel. ; 2) Obtenir le certificat ECG. ; 3) Trouver le stage ou le travail de maturité. ; 4) Obtenir la maturité spécialisée. ; 5) S'inscrire en HES ou en HEP du domaine. Base : Règlement de la CDIP du 25.10.2018 sur les ECG, art. 3 à 6, 10 et 11 ; LEHE art. 24 et 25.